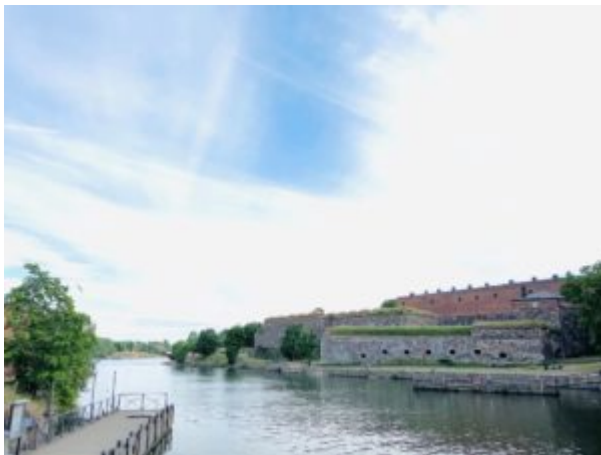


Publié le 20 juillet 2022

A la découverte d'Helsinki et des Epl finlandaises

Les 11 et 12 juillet derniers, la FedEpl est allée pour la première fois à la rencontre des Entreprises publiques locales à Helsinki. L'occasion d'aborder leur organisation, mais aussi d'échanger sur leurs différents enjeux des transitions et défis contemporains. Une immersion pour mieux comprendre l'organisation des services publics locaux en Finlande et le lien avec les Epl françaises et européennes.



Présentation de l'organisation des services publics locaux en Finlande

Panorama général

A ce jour, la Finlande compte neuf villes dont la population dépasse 100 000 habitants. La plus grande ville est la capitale du pays, Helsinki, avec une population d'environ 656 000 habitants (2020),.

Les autorités locales finlandaises sont principalement responsables de la **fourniture de services publics de base à leurs résidents**.

Statistiquement, les autorités locales et communes finlandaises emploient environ 429 000 personnes (2019), soit environ 20 % de la main-d'œuvre finlandaise.

La Finlande est un État unitaire composé de municipalités (*kunta*) et de régions (*maakunnan liitto*).

313 municipalités

Elles ont tendance à être relativement petites, puisque près de la moitié d'entre elles comptent moins de 6 000 habitants.

Elles disposent des compétences suivantes :

- Soins de santé (primaires, secondaires et dentaires)
- Services sociaux (crèches/garderies, services aux personnes âgées et aux handicapés)
- Education (préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle, formation continue, bibliothèques)
- Culture et loisirs
- Sport
- Aménagement territorial
- Construction et entretien des infrastructures techniques et environnementales (voirie, énergie, distribution d'eau et évacuation des eaux usées, élimination des déchets, ports et transports publics)
- Activité économique et emploi
- Droits indépendants d'imposition et finances



Les collectivités locales peuvent organiser l'administration municipale de manière **relativement libre**.

En 2023, une importante réforme sera mise en place puisque que **les municipalités vont perdre leur compétence en matière de soins de santé au profit de l'Etat pour gagner une nouvelle compétence en matière de services public de l'emploi (horizon 2024)**.

19 régions

Le **conseil régional** est l'autorité municipale statutaire conjointe de la région. Toute autorité locale doit être membre d'un conseil régional.

Chaque conseil régional est gouverné par une **assemblée régionale** (*maakuntavaltuusto*) et par un **comité régional** (*maakuntahallitus*).

Le nombre total d'employés dans tous s'élève à environ 650 personnes, et les budgets à 50 millions d'euros, soit un peu moins de 10 euros par habitant.

Elles disposent des compétences suivantes :

- *Développement régional*
- *Aménagement du territoire régional*
- *Affaires internationales des régions*
- *Promotion des intérêts des régions*
- *Responsabilité des programmes de fonds structurels européens et leur mise en œuvre*
- *Protection et promotion de la culture et des traditions régionales*
- *Promotion du bien-être mental et économique*

Retour sur notre rencontre avec l'Association des autorités locales et régionales finlandaises (Kuntaliitto)

Carte d'identité de l'Association des autorités locales et régionales finlandaises



Rencontre avec nos homologues
finlandais de Kuntaliitto : Marie
Kuparinen, Illari Havukainen, Jose
Valenta.

Kuntaliitto est un **administrateur** du secteur municipal finlandais, **un partenaire promoteur** et un fournisseur de services d' **expertise et d' information**. Les municipalités et les villes finlandaises (310) sont membres de l'association municipale.

Les autres parties impliquées dans les activités sont **les conseils régionaux, les districts hospitaliers et autres autorités municipales conjointes, ainsi que les sociétés à responsabilité limitée qui sont sous le contrôle du gouvernement local.**

200 experts hautement qualifiés dans leur domaine : affaires juridiques, finances, soins de santé et protection sociale, vitalité, démocratie, environnement, société de l'information, éducation, culture.

Leur objectif principal consiste en ce que les municipalités, les régions et la Confédération des communes agissent de manière proactive et aient ainsi **une longueur d'avance** dans le développement et renforcent **la coopération transfrontalière.**

Des échanges riches et fructueux sur les services publics finlandais

Cette rencontre a été l'occasion de présenter à Kuntaliitto l'importance d'une association telle que la FedEpl représentant les élus des entreprises publiques locales en France puisque ces derniers ne disposent pas d'une telle association nationale en Finlande. Par ailleurs, **la forme juridique de la la société d'économie mixte à opérations unique (SemOp)** a retenu toute leur attention.

Une deuxième partie de nos échanges a ensuite été consacrée aux différents enjeux de mobilisation du mouvement des entreprises publiques locales au service des transitions telles que la production locale d'énergie ou bien la gestion locale des déchets, par exemple.

Une expérience agréable et révélatrice à bien des égards, laissant présager un futur beau voyage d'étude en Finlande en 2023 !

Par Camille BOULAT